

## Procès-verbal de séance

### Conseil Municipal

du jeudi 30 novembre 2023

Lieu : Mairie de Docelles, salle du Conseil

*L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, sous la présidence de Monsieur Alain WOIRGNY, maire, le conseil municipal de Docelles, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie.*

Date de convocation : 23 novembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : G. DEMONDION, B. LÉTOFFÉ, E MELLOUKI, S. PARMENTIER, A. WOIRGNY, J-L. XEMAIRE. P. ALBISER, M. CAEL, A. LOUIS, E. MOREL, B. PETITJEAN, J. OLIOT.

Absents excusés : JC CLEMENT, ayant donné procuration à Alain Woirgny, M. BREDELET.

Secrétaire : B. LÉTOFFÉ

Début du conseil à 20h37

**Objet : Contrat Emploi Compétence (CEC)**

*Monsieur le maire rappelle les différentes démarches qu'il a entreprises auprès des services de l'Etat pour pouvoir prolonger le contrat de Monsieur Demange, qui donne entièrement satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées, et qui nous a notamment permis de conserver jusque tard dans l'automne le fleurissement du village.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

De renouveler le Contrat Emploi Compétence actuel de Monsieur Denis DEMANGE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour une durée de 6 mois et un temps de travail hebdomadaire de 20 heures avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 60 % du taux brut du SMIC par heures travaillées.

**Objet : Adhésion au SMIC des Vosges du Syndicat intercommunal scolaire des "Affluents de la Mortagne" (siège : Rambervillers) et du Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège : Savigny)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur des demandes d'adhésion.

Par délibération, le Syndicat intercommunal scolaire des "Affluents de la Mortagne" (siège : Rambervillers) et le Syndicat intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées (siège : Savigny) ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Il convient de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité POUR sur l'adhésion des collectivités précitées.

Clôture du conseil à 20h49

La secrétaire de séance  
Béatrix LETOFFE

Le Maire  
Alain WOIRGNY